

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
25 JUIN 2013

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 14 juin 2013 par Marc GIROUD, Président.

PRÉSENTS : Jean-Pierre PAROUTY, Colette TERNON (Arronville), Martine BAUDIN (Berville), Gérard LEROUX (Ennery), Jean-Pierre STALMACH, (Épiais-Rhus), Olivier BARBIER, (Frouville), Annie POU CET, Derry METAIS (Génicourt), Erick COUPPE (Hédouville), Dominique GERNAY, Jean-Marie PIERRAT (Hérouville), Christian DUMET, Jean-Marie DELIEGE (Labbeville), Jacques TOURNAIRE

(Livilliers), Christophe BUATOIS (Nesles-la-Vallée), Marc GIROUD, Michelle DAUVERGNE (Vallangoujard).

COMMUNE NON REPRESENTEE : Ménouville.

ABSENTS : un second représentant des communes de Berville, Ennery, Epiais-Rhus, Frouville, Hédouville, Livilliers, Ménouville et Nesles la Vallée.

Jacques TOURNAIRE est désigné secrétaire de séance.

Effectif du Conseil communautaire :	26
Présents :	17
Votants :	17

Dissolution du budget annexe des Portes du Vexin

DÉLIBÉRATION 2013-31 (*finances*)

- Vu la délibération du 24 mars 2006, créant le budget annexe des Portes du Vexin à compter du 1^{er} janvier 2006,
- Considérant que l'opération de la ZAC d'Ennery est, pour l'essentiel, achevée,
- Il apparaît pertinent de procéder à la dissolution du budget annexe des Portes du Vexin à la fin de l'exercice 2013 et d'intégrer l'activité de la ZAC d'Ennery dans le budget principal de la Communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, SUPPRIME au 31 décembre 2013 le budget annexe des Portes du Vexin et l'intègre dans le budget principal de la Communauté de communes, ACCEPTE que l'actif, le passif et les résultats de ce budget annexe soient repris dans les comptes du budget principal de la Communauté de communes au terme des opérations de liquidation, le 1^{er} janvier 2014.

Périscolaire et Rythmes scolaires

Annie POU CET fait le point sur le périscolaire et les rythmes scolaires ; deux questions étroitement liées. L'étude des accueils périscolaires de la Communauté, réalisée avec la forte implication de Yohan Briand, chargé de mission enfance, a permis de dresser un état des lieux précis des personnes en charge de ce service dans chaque commune ou regroupement (âge des personnels, qualifications, expérience professionnelle, salaire brut, horaires de présence, etc.). Ce bilan permet d'assez bien cerner le coût annuel du service pour chaque collectivité (essentiellement lié aux rémunérations des agents), ainsi que le coût horaire brut moyen sur l'ensemble des communes (14,29 €). Ces éléments servent actuellement de base aux réflexions visant à trouver une solution à la situation duale existant au sein de la Communauté entre les communes qui disposent de personnel associatif payé par la

Communauté pour assurer ce service et les autres qui l'organisent et le financent elles-mêmes.

Une démarche a également été entamée pour répertorier les éléments qui constituent un service de qualité ; l'objectif étant d'aboutir à l'élaboration d'une charte commune du périscolaire.

Une concertation et une recherche de synergie entre les trois centres de loisirs de la Communauté sont engagées. La réforme des rythmes scolaires est en cours d'étude. Il apparaît que l'harmonisation de l'organisation du périscolaire et la mise en place de la réforme des rythmes scolaires devront être conduites conjointement.

Un questionnaire a été remis à l'ensemble des parents et enseignants de la Communauté.

Une réunion a été organisée par la Communauté, le 20 juin, avec Karine Beauvais-Ricci, Inspectrice de l'Éducation nationale chargée du Vexin, les enseignants, les délégués de parents d'élèves et les élus de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron ; 46 personnes y ont participé.

Cette première réunion de concertation sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires était destinée à un large échange, sans, naturellement, de conclusion à ce stade.

Les délégués de parents d'élèves, les enseignants et les élus présents ont d'emblée tenu à exprimer leur mécontentement à l'Inspection d'Académie, au regard du manque de concertation, pour ce qui les concerne, préalablement à ce projet de réforme, alors même que la gestion de ces nouveaux rythmes scolaires implique fortement les élus locaux, les enseignants et les familles. Les échanges ont ensuite porté sur la façon de faire face, à la rentrée 2014, à ces nouvelles obligations.

Il a été plusieurs fois souligné que c'est à l'échelon communal que les orientations seront définies et que c'est à l'Inspection académique que reviendra la responsabilité de les valider. La Communauté de communes n'est pour le moment qu'un lieu d'échange et de réflexion. Ultérieurement, il conviendra de préciser le rôle que l'on entend donner à la Communauté. Son implication dans le périscolaire la placera, en toute hypothèse, en position centrale.

La nécessaire implication de la Communauté ne signifie pas que le territoire pertinent du projet éducatif soit obligatoirement le territoire communautaire : du reste, une commune, Berville, est en RPI avec la communauté voisine ; des communes ou groupes de communes pourront définir d'autres territoires intercommunaux pour leurs projets éducatifs.

Il ne sera d'ailleurs pas nécessairement bon que toutes les communes aient le même rythme, ne serait-ce que pour permettre à d'éventuels intervenants extérieurs de tourner entre les communes.

L'Inspection académique prône les rythmes les plus réguliers possibles au cours de la semaine, avec une journée de 5h30 maximum et des temps d'activité périscolaire de 3h hebdomadaires bien répartis. L'Inspection académique rejette (sauf dérogation sur un projet motivé) l'inclusion du samedi matin dans les nouveaux rythmes scolaires ; la demi-journée supplémentaire devrait donc être le mercredi matin.

Les échanges au cours de cette réunion ont mis en évidence les problématiques et les positions suivantes :

- les activités devront être proposées par cycles plutôt que de façon uniforme sur l'année entière ;
- les activités seront à organiser plutôt vers la fin de journée ;
- ces activités seront organisées sous la responsabilité du maire ;
- les enseignants, pour la plupart, se disent favorables à participer eux-mêmes à ces activités ;
- des transports devront sans doute être organisés le mercredi midi ;
- il est bien compris que ces activités seront facultatives et payantes ;
- il est, en revanche, considéré que le temps périscolaires tampons précédant ces activités devraient être gratuits.

Le Président évoque le rôle de Yohan Briand, chargé de mission enfance, et interroge le Conseil sur son avenir, car il n'a été recruté que pour un an sur l'année 2013. Les membres du Conseil considèrent de façon unanime que le travail accompli correspond bien à sa « feuille de route » et qu'il ne serait pas raisonnable d'arrêter sa mission au milieu de son action qui devra s'étendre jusqu'au moins la fin 2014 afin d'inclure la rentrée sur les nouveaux rythmes scolaires.

Le Président en prend acte et prolongera sa mission en conséquence.

Projets enfance sur Nesles et Ennery

Annie POU CET et Gérard LEROUX font le point sur les deux projets de construction à Nesles et Ennery.

Pour Nesles, l'appel d'offres sera lancé en juillet.

Pour le multi-accueil d'Ennery, le Président, le Maire et l'Architecte ont rencontré l'Architecte des bâtiments de France le 19 juin ; des modifications ont été prescrites ; il s'agit de plusieurs améliorations de l'apparence extérieure pour parfaire l'intégration au site ; le cabinet A5A va les appliquer sans trop de difficultés.

Vidéo-protection

Jean-Pierre STALMACH fait part du projet de vidéo-protection qu'il se propose de mettre en œuvre sur Épias-Rhus, en lien avec la Gendarmerie de Marines, qui a largement contribué à la rédaction du cahier des charges. Le montant de l'investissement est de l'ordre de 30 000 €. Jean-Pierre STALMACH interroge le Conseil sur une éventuelle contribution de la Communauté à cette opération.

Les membres du Conseil considèrent de façon unanime cette initiative comme très intéressante.

Plusieurs aspects de la question sont discutés :

- la concertation des habitants dès l'origine apparaît essentielle à l'acceptation et à la réussite d'un tel projet ;
- ne faudrait-il pas un maillage de plusieurs communes pour accroître l'efficacité ?

Un projet équivalent est également en préparation à Arronville.

Le Président va se renseigner pour voir dans quelles conditions la Communauté pourrait intervenir dans ce domaine.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h 30

Le Président,
Marc GIROUD